Ville de
Villers-Semeuse

Affiché le 21 Octobre 2024

PROCÈS - VERBAL SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

* *

Le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la mairie, le MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Jérémy DUPUY, *Maire*.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mr DUPUY, Mmes AUBART, DILLY, FONTAINE, LANDART, MATHIEU, RIBEIRO, SAVARD-MANTEL (arrivée à partir du dossier n° 4), Mrs ALEXANDRE, BÉCARD, BOUGARD, BRION, DONKERQUE, LÉGER, LORENA, MARTINEZ, PARENTÉ, POPOT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes HUIN, PIERRE, VERNOT, Mrs DEHAIBE, NOIZET, SAVARD ainsi que Madame DRUMEL qui a donné pouvoir.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Marc POPOT a été nommé secrétaire.

Mme Nathalie DRUMEL a donné pouvoir à Mr Arnaud DONKERQUE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 31 et procède à l'appel.

* *

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et par 18 voix « POUR »,

- **APPROUVE les ouvertures et les virements de crédits présentés par Madame LANDART, *Première Adjointe au Maire en charge des finances*, qui seront repris dans le budget général 2024 de la Ville de Villers-Semeuse. Cette décision modificative est référencée n° 2 - 2024.**

◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊ • ◊

Par 17 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »,

- **ATTRIBUE une subvention spécifique de 5.000 euros au Club Athlétique de Villers-Semeuse - C.A.V.S. (*football*) au titre de l'exercice 2024.**

◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊

Par 17 voix « POUR » et 1 ABSTENTION,

- **APPROUVE la procédure de cession des parcelles situées RUE PAUL BERT à Charleville-Mézières et cadastrées « section CY, n° 363, 368 et 369 » pour une superficie totale de 7.142 m², au prix de un euro, à la société d'équipement et d'aménagement des Ardennes PROTÉAME.**

◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊

A l'unanimité et par 19 voix « POUR »,

- **DÉCIDE D'ADHÉRER à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le *Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes* auprès de l'organisme d'assurance « TERRITORIA MUTUELLE » au 1er Janvier 2025 et DÉCIDE DE VERSER une participation mensuelle brute par agent de 14 euros au titre de la prévoyance.**

◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊•◊

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE de la communication du rapport d'activités des services de la communauté d'agglomération ARDENNE MÉTROPOLE pour l'exercice 2023.**

Le Maire,

MAIRIE DE VILLERS-SEMEUSE (Ardennes)

Jérémy DUPUY